

■ Propositions du CESER pour un futur « plan de relance régional »

Sommaire

1. La saisine de la Région	4
1.1. Une démarche inédite pour le CESER.....	4
1.2. Des pouvoirs publics au rendez-vous des urgences.....	4
2. Les mesures prioritaires du plan de relance pour le CESER	5
2.1. Les mesures financières	5
2.2. Les mesures économiques et sociales	7
2.3. Les mesures liées à l'accompagnement des territoires et des populations	11
2.4. Les mesures liées à l'accélération de la transition environnementale	15

1. La saisine de la Région

La Présidente de Région est intervenue en bureau du CESER le 4 mai pour présenter les mesures d'urgence mise en place par la collectivité et lui demander de préparer des propositions qui pourraient être étudiées dans le cadre d'un « plan de relance » que prépare la Région à l'été.

Par une saisine officielle en date du 7 mai 2020, la Présidente de Région a demandé au CESER « d'apporter sa contribution à l'élaboration d'un plan de relance qui éclaire des mesures à prendre pour empêcher que la crise sanitaire ne tourne au désastre économique et social ».

Le bureau a décidé pour cette saisine de concentrer ses propositions sur les actions pour lesquelles la Région pouvait intervenir rapidement et directement. En parallèle, il a validé le principe d'une auto-saisine qui portera de manière plus large sur les mutations à engager sur les plans économique, sociétal, environnemental, institutionnel et qui rendra ses propositions en fin d'année.

1.1. Une démarche inédite pour le CESER

Lors du bureau le 11 mai, le CESER a validé la feuille de route et la méthodologie mise en place. Ce cadre visait à la fois à permettre les retours des conseillères et conseillers dans un délai très court et à consolider leurs réponses pour les rendre rapidement opérationnelles dans un plan qui structure les documents :

- Les constats et les impacts de la crise.
- Les premiers enseignements à en tirer.
- Les mesures urgentes et leur mise en œuvre (rôle de la Région, pilotage, parties prenantes, financement, critères d'évaluation).

Cette méthode nouvelle a été efficace puisque plus de 90 réponses ont été apportées en 10 jours représentant **un taux de retours de plus 75%** des membres et organisations du CESER.

Les retours des conseillères et conseillers et le travail des commissions reflètent quelques éléments communs précisés ci-dessous.

1.2. Des pouvoirs publics au rendez-vous des urgences

Même s'il faudra au niveau de l'Etat tirer les enseignements de l'impréparation d'une telle crise, dans un second temps, et malgré la pénurie de masques ou de tests qui n'est plus à démontrer tant elle apparaît évidente aux yeux de tous, les pouvoirs publics, Etat et collectivités, ont su prendre très rapidement des mesures économiques d'une ampleur exceptionnelle pour limiter les effets de la crise et faire face à l'urgence tant dans la réactivité que dans la dimension.

Le rôle de l'Etat a ainsi été essentiel et primordial dans le plan d'urgence, en apportant la grande masse des aides. Ainsi, le report des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) pour toutes les entreprises, la mise en place d'un mécanisme de garantie de l'Etat avec Bpifrance pour permettre l'octroi de prêts de trésorerie et le dispositif du chômage partiel financé par l'Etat et l'Unédic ont été essentiels à la survie de très nombreuses entreprises.

Le montant complémentaire venant de la Région et des collectivités locales n'en demeure pas moins important et apprécié. Ainsi, la capacité de la Région à mettre en place du sur-mesure tantôt en s'adossant aux dispositifs nationaux (abondement du Fonds de solidarité nationale annoncé par le Gouvernement), tantôt en proposant de les porter et de les adapter le cas échéant a été particulièrement apprécié.

De même, la décision de maintenir les aides aux acteurs culturels malgré l'annulation des manifestations, la suppression des mensualités d'avril et mai dans les transports en commun ou la mobilisation pour subvenir aux besoins des personnels de santé ont été des signaux positifs dans ce contexte inédit.

A l'initiative des partenaires sociaux, une conférence sociale avec certains d'entre eux s'est mise en place dans laquelle l'Etat y prend toute sa place ainsi que la Région.

2. Les mesures prioritaires du plan de relance pour le CESER

Le CESER appelle la Région à un « plan de relance » affichant une **ambition forte** tant sur le plan politique que budgétaire afin de donner **confiance** et **espoir** aux ligériens.

Cette ambition doit mettre en avant le **rôle stratégique de la Région** et la positionner comme coordonnateur et ensemblier des collectivités sur les plans de relance pour assurer un pilotage des mesures évitant les doublons dans les actions et la dispersion des moyens.

Les mesures que propose le CESER sont prioritairement liées à **l'économie, à l'emploi, à la lutte contre la précarité** et visent à limiter autant que possible les impacts de la crise par des mesures de relance rapide. Ces mesures se structurent selon 4 axes prioritaires :

- Les mesures financières
- Les mesures économiques et sociales
- Les mesures liées à l'accompagnement des territoires et des populations
- Les mesures liées à la transition environnementale

2.1. Les mesures financières

L'objectif pour le CESER est d'éviter « le mur de la dette » à 12 mois pour les acteurs économiques. La proposition se décompose en 2 volets permettant de réfléchir les interventions de la Région sur la relance économique :

- Une intervention en fonds propres
- Une intervention sous forme de subventions

En Parallèle, une mise à l'étude rapide de mesures appropriées doit être lancée pour prendre en compte les métiers et statuts non éligibles à ces deux volets, en particulier dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation populaire et de l'événementiel.

1er volet : renforcer les fonds d'intervention en fonds propres de la Région

Dans le cadre des mesures d'urgence, la Région a mobilisé autour d'elle la Banque des territoires et des EPCI pour abonder le « fonds résilience ». Cette mesure se fait sous forme d'avances remboursables.

Le CESER propose que la Région puisse également axer son intervention vers un fonds d'investissement mutualisé en fonds propres ou quasi-fonds propres des entreprises à capitaux.

A partir d'un fonds existant (Pays de Loire Participation) ou à créer, l'idée est de réunir au tour de table de ce fonds mutualisé entre les acteurs publics (collectivités locales) et privés (entreprises, banques, salariés, citoyens-fléchage de l'épargne populaire vers l'économie réelle locale-).

L'appel public à l'épargne privée pouvant prendre plus de temps, il pourrait être différé de quelques mois (pour les banques et les particuliers).

Le fonds interviendrait sur du long terme (pas de sortie avant environ 4 ans pour un horizon de 10 ans), ce qui offre :

- Pour les investisseurs (dont la Région), la possibilité de retour sur investissement, même si c'est à long terme,
- Pour les entreprises, la possibilité de se renforcer en fonds propres et donc de compenser les pertes liées à la crise économique, et préserver des capacités d'endettement pour le futur.

Le CESER propose un autre axe d'abondement de ce dispositif ; la mesure de report des échéances d'avances remboursables prise par la Région (dans le cadre du plan d'urgence), et qui concerne près de 150 entreprises pour 5 M€, pourrait être revue. Plutôt que faire l'objet d'un simple report, ces échéances pourraient faire l'objet d'un abandon de créances assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (à préciser avec les acteurs). Dans le cas de retour à meilleure fortune, l'entreprise concernée pourrait soit rembourser la Région, soit alimenter à due concurrence le fonds mutualisé et participer sur un principe d'économie circulaire et solidaire au financement d'autres entreprises.

Le fonds interviendrait de façon minoritaire, en fonds propres ou quasi-fonds propres pour financer des investissements (à définir) et des mesures d'accompagnement au rebond. L'intervention potentielle en obligations convertibles pourrait être assortie d'une prime de non-conversion pas ou très peu rémunérée, pour ne pas alourdir le coût pour l'entreprise (et limiter les effets d'aubaine).

Des critères d'éligibilités seraient fixés afin que les investissements permettent la transformation des entreprises sur des sujets d'avenir, des nouveaux modèles économiques (économie de la fonctionnalité et de la coopération, économie circulaire, transition énergétique...) :

- Taille des entreprises (plutôt les plus petites)
- Projet à financer (rebond, innovation, diversification d'avenir socialement responsable...)
- Sur le territoire des collectivités investissant dans le fonds
- Sur les secteurs que la Région choisirait d'accompagner vers la transition. Une attention particulière devrait être portée sur les sociétés exerçant dans les domaines du tourisme, de la culture et du sport.

2ème volet : Un soutien renforcé sous forme de subventions

Ces subventions seraient priorisées vers des projets de transition énergétique, numérique, innovation, RSE, circuits courts, production locale et concerneraient prioritairement les TPE, entreprises associatives, les professions libérales, les entreprises de l'économie de proximité et sociale et solidaire, ne pouvant pas bénéficier d'un accompagnement en fonds propres. Au sein de ce volet, les acteurs du tourisme, de la culture, du sport, de l'éducation populaire, de l'environnement, de la cohésion sociale et les solidarités, devront faire l'objet d'une identification précise et d'une inflexion des modes actuels d'intervention publique pour prendre en considération les effets rebonds et retards de ces domaines d'activité, y compris non marchands.

2.2. Les mesures économiques et sociales

Relancer la commande publique et privée

L'un des moyens de relancer rapidement l'activité économique est d'activer rapidement la commande publique comme effet de levier et par effet induit, la commande privée. Pour cela, il est nécessaire de regarder les engagements pris par la Région, en analysant les "restes à payer", pour identifier les chantiers qui pourraient avoir été différés, retardés pour une relance rapide éventuelle.

Ce travail permettrait de mettre en exergue les chantiers, qui peuvent conduire à retrouver de l'activité sur le territoire, recréer de l'emploi, se diriger vers une économie qui tient compte davantage des impératifs environnementaux, écologiques et des circuits courts et ainsi relocaliser l'économie.

Il permettrait également d'identifier les priorités dans les dépenses d'investissement et ferait ressortir les ressources mobilisables, les investissements déjà prévus à réorienter, et relancer l'économie de proximité.

Pour mieux exploiter le potentiel des marchés publics et privés dans la relance économique et accentuer l'effet de levier, il est nécessaire d'envisager des commandes groupées et concertées avec les acteurs du territoire (marchés négociés).

Renforcer les circuits courts

Les circuits courts, la préférence donnée à des produits proches et de qualité doivent être encouragés au-delà de la crise, dans l'intérêt des producteurs comme des consommateurs. A cet effet, il apparaît souhaitable que la Région soutienne et favorise la création et le développement des circuits courts, dans tous les domaines qui s'y prêtent y compris la restauration hors domicile (ex : commande publique sur les cantines des lycées). Ces mesures contribuent au développement de la production locale et à la transition écologique. A ce titre, le CESER préconise de faire appel aux circuits courts alimentaires et non alimentaires en favorisant l'achat responsable et en privilégiant l'origine Pays de Loire ou France en matière d'achats publics.

Agir sur les filières stratégiques du territoire

En lien avec l'Etat, dans le cadre de ses plans de relance par filière, la Région sera amenée à mettre en place des dispositifs de subventions conditionnés au maintien des emplois. A cet effet, il convient d'identifier les secteurs à consolider ce qui suppose en amont un travail d'inventaire des

filiales clés (CA de la filiale, poids dans le PIB de la région, emplois...) pour hiérarchiser les priorités : les points forts d'hier ne seront peut-être pas ceux de demain, de nouveaux secteurs peuvent être à soutenir à l'avenir. La notion de filiale doit s'étendre également aux activités liées à la réparation, au réemploi et au recyclage. Pour rappel, elle inclut aussi les acteurs de l'économie sociale et solidaire et le monde de la recherche.

Soutien aux structures d'insertion et aux entreprises adaptées pour l'aide à l'emploi des plus fragiles

Le sens de la mesure est de prévenir et de circonscrire l'accroissement de la précarité et de la pauvreté induit par la crise sanitaire et d'endiguer la montée du chômage.

L'objectif est de maintenir l'activité économique des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et de soutenir leur développement immédiat pour qu'elles puissent :

- Donner un accès à l'emploi des personnes les plus fragiles et les plus éloignées du marché du travail (Demandeurs d'Emploi de Longue Durée-DELD, sans qualification professionnelles reconnues, en situation de handicap, en situation de grande pauvreté) ou/et recrutement en milieu ordinaire.
- Créer de nouveaux emplois et anticiper le recrutement de professionnels de l'accompagnement social et technique dédiés à l'accompagnement des publics précités.

L'intervention de la Région serait à plusieurs niveaux :

- Financière : subventions aux acteurs porteurs de projets et des entreprises inclusives.
- Stratégique : inclure l'Insertion par Activité Economique dans le SRDEII.
- Politique : soutien et collaboration avec l'État et les collectivités territoriales au plan de prévention et de lutte contre la pauvreté dont le pacte ambition IAE.
- Logistique : mise à disposition ponctuelle de salles ou de locaux.

Ces interventions sont soit directes auprès des entreprises favorisant les partenariats avec l'IAE ou l'ESS, des SIAE, des services du Conseil régional, soit indirectes via les têtes de réseaux d'IAE et les groupements d'employeurs. La formalisation des interventions est à conduire jusqu'à la fin 2021 :

- Convention de partenariat État/Conseil Départementaux/Collectivités pour le déploiement de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté,
- Subventions aux têtes de réseaux et entreprises ou organisations d'entreprises qui portent des actions favorisant le rapprochement concret entre SIAE et entreprises (VITA AIR, SEVE Emploi, DEMAIN...), la conduite et le développement d'entreprises à but d'emploi (Territoires Zéro Chômeurs Longue Durée-TZCLD, Entreprises à But d'Emploi-EBE...) ou entreprises inclusives (partenariats privilégiés avec l'IAE ou l'ESS), de dispositifs d'emploi à temps très partiels pour les publics en très grande précarité (job à la journée, récupérette, Ménage Service Nantes, Dinamic emploi, Travail Alternatif Payé à la Journée-TAPAJ, Convergences...),
- Subvention pour matériels informatiques (formation, démarches administratives et sociales des salariés en parcours d'insertion, télétravail SIAE),

- Subvention (cofinancement) pour accroissement des ETP sur des postes de chargé de mission IAE des têtes de réseaux (coordination des formations des encadrants techniques ETAIE) et accompagnement de la montée en compétence des chargés d'Insertion Professionnelle, appui aux SIAE en difficulté.

Les effets bénéfiques transversaux : amélioration de la santé des personnes-salariés en parcours d'insertion et de l'autonomie alimentaire, baisse de la tension sociale et des violences intrafamiliales, contribution à la cohésion sociale.

Soutenir l'emploi associatif

Cette mesure est distincte du soutien à la vie associative. Il s'agit ici de mettre en œuvre une action propre à l'emploi dans un domaine qui relève de l'Économie sociale et solidaire (ESS). Un fonds régional de soutien à l'emploi associatif, porté par toutes les collectivités, pourrait être créé. Il aurait pour objectif la sauvegarde de l'emploi, c'est-à-dire des effectifs actuels. Ce fonds serait transversal à plusieurs secteurs : citoyenneté, solidarité, sport, culture, éducation populaire, activités de jeunesse, tourisme, environnement. Son fonctionnement serait basé sur le modèle du Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP). Son périmètre en serait toutefois différent et ses modalités d'attribution à envisager en fonction des contributions des collectivités territoriales et des compétences régionales en matière d'égalité des territoires.

La mutualisation des moyens des collectivités territoriales doit se fixer pour objectif immédiat de soutenir 500 postes sur la région des Pays de la Loire. Une dotation de 15.000 €/an (2/3 d'un poste par an pour un temps plein soit un total de 7,5 M€ par an) permettrait de préserver des emplois actuels et sauver des compétences menacées. Ces postes sur « bourses de la région » doivent pouvoir s'effectuer sur une période de relance de 3 ans reconductibles.

Lancer un Plan de lutte et de prévention contre le décrochage qui passe par un accompagnement humain renforcé et par la garantie pour tous d'un accès au numérique.

Cette mesure passe par un accompagnement humain renforcé :

- Mettre en œuvre un dispositif renforcé destiné à repérer et accompagner les décrocheurs, en finançant des moyens humains supplémentaires dans les Plans de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), les missions locales, et en soutenant financièrement les associations de soutien scolaire via l'utilisation d'une partie du dispositif d'emplois aidés, du type des emplois d'accompagnement de la relance.
- Recruter des accompagnateurs mis à disposition de tous les publics pour aider à l'usage du numérique et à la remotivation des élèves, des stagiaires et des étudiants dans les tiers-lieux. Les aidants pourront aussi être issus des Parcours-Emploi-Compétences, dont le public senior.

Elle passe également par un accès au numérique garanti pour tous :

- Coordination par la Région de la distribution de matériel numérique adapté à chacun (coordination entre les différents acteurs EPCI, départements, région, associations...).
- Mise en place d'un dispositif afin de garantir que chaque lycéen soit équipé d'un ordinateur et accompagné à son usage. (La Région veillera à ce que les établissements publics et sous contrats disposent d'un budget « supports numériques » suffisant).

- Accélération de la disparition des zones blanches.
- Aménagement de tiers lieux pour mettre à disposition des équipements et connexions de qualité pour les étudiants, lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi en formation ; des tiers-lieux bien connectés (en accélérant le débit, comme cela a été fait pour les établissements de soins, pour le télétravail, grâce à GIGALIS).
- Recenser l'ensemble des locaux existants potentiellement utilisables pour enseigner en cas de crise sanitaire.

Compléter le Plan National de relance de l'Apprentissage par un Plan Régional d'urgence, par le biais de la compétence régionale économique, dans le cadre de la priorité accordée à l'équilibre des territoires.

- Soutenir l'Apprentissage dans la région, en complément du Fonds pour assurer le financement des dépenses de fonctionnement des CFA, et notamment des plus fragiles (ceux pour lesquels l'équilibre budgétaire pourrait être rendu difficile) ; et du Fonds pour financer des dépenses d'investissement des CFA.
- Relancer le principe de la collecte des offres de contrats d'apprentissage par le biais du portail régional apprentissage.
- Mettre en place avec le Rectorat la mixité des parcours lycées professionnels-centres d'apprentissage.
- Soutenir le recrutement d'apprentis de niveaux supérieurs, non couverts par le Plan National.

Faire de la formation un investissement durable pour les entreprises et les actifs, afin d'affermir la relance et de préparer les transitions, en articulant cette mesure autour de l'Accompagnement, le Financement et l'Attention aux publics spécifiques.

- Accompagner
 - Mieux communiquer sur le Conseil en Evolution Personnelle (CEP), mais également le bilan de compétences et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) afin de mieux utiliser les dispositifs déjà existants.
 - Développer les actions de formation en situation de travail pour les salariés et bien mettre en avant que la formation est une solution de rebond.
 - Encourager la formation pendant les périodes de chômage partiel.
- Financer
 - Passer une convention financière avec Transition Pro pour permettre de financer plus de demandes de formation de reconversion. La relance de nombreux secteurs en difficulté (aéronautique, tourisme) ou ayant besoin de se développer sur de nouveaux créneaux (transition énergétique...) passera par des personnels qualifiés de tous niveaux.

- Financer une campagne de communication Print et Web sur le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle).
- Sur le CPF (Compte Personnel de Formation), mettre en place un abondement régional pour les formations aux emplois et qualifications dont les besoins apparaissent fortement avec la crise et les besoins de reconversion (numérique, santé, agroalimentaire, environnement), en articulation avec les Opérateurs de Compétences (OPCO).
- Financement complémentaire du programme régional y compris pour les niveaux supérieurs.
- Cibler les publics
 - Développer l'offre de formation en direction des secteurs en difficulté tout en maintenant celle en direction des publics les plus fragilisés et les moins qualifiés (comme il a été prévu avec le Plan d'Investissement dans les compétences (PIC).
 - Augmenter l'offre de formation pour les décrocheurs, y compris les étudiants en échec postbac, en lien avec les Plate-forme d'appui et de suivi aux décrocheurs (PSAD) et les missions locales.
 - Pour les salariés, créer des formations en direction des secteurs en difficulté dans un dispositif « former plutôt que licencier ».
 - Mettre en place des formations d'un niveau supérieur à Bac +2 dans le programme régional de formation.

2.3. Les mesures liées à l'accompagnement des territoires et des populations

Mettre en place des cellules de reclassement par bassin d'emploi

Mettre en place, en coordination avec les services de l'Etat et les EPCI, des cellules de reclassement ou de reconversion inter-entreprises par bassin d'emploi est essentiel : il s'agit d'apporter une prestation d'appui et d'accompagnement particulière aux salariés licenciés suite à la crise sanitaire, qui ne bénéficient pas par ailleurs d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Les cellules de reclassement s'appuient sur l'écosystème local (entreprises, secteur public, ESS) pour rechercher des solutions de reclassement, de reconversion et/ou de formation. La Région pourrait en particulier piloter la mobilité des salariés inter-entreprises sur les bassins d'activité économique. Un point de vigilance devra être apporté à la situation des jeunes, y compris sur leur accès au marché de l'emploi.

Soutenir les associations d'utilité publique et/ou d'intérêt général

La finalité est de s'appuyer sur le savoir-faire des acteurs de terrain et au plus près des territoires pour soutenir l'aide sur les besoins essentiels et vitaux (aide alimentaire, d'hébergement, aide à domicile, services infirmiers, etc.), pour prévenir et lutter contre l'isolement, contre les violences conjugales et intrafamiliales (femmes, enfants, adolescents).

L'objectif est de se préparer aux besoins des ligériennes et des ligériens précarisés ou en précarisation en pérennisant des structures associatives efficaces et employeuses.

L'intervention à destination des associations se ferait via les contractualisations avec les EPCI ou en direct :

- Maintien des subventions (aides de la Région votées pour 2020 pour pallier les activités rémunératrices non réalisées pendant les deux mois de confinement).
- Subventions de relance dès septembre par CPOM en 2020/2021, 2021/2022 avec aide à l'élaboration administrative des contrats. L'aide au fonctionnement par financement pluriannuel permet l'embauche de personnel et concourt à la réactivité des associations

Une mise en œuvre efficiente et rapide dès septembre sera facilitée par une dynamique réciproque de confiance et l'aide à l'élaboration administrative des contrats.

Les associations éligibles seraient les acteurs du terrain connus et opérationnels (associations de solidarité, gestionnaires de CHRS, centre de soins dans le volet « activité de prévention », associations d'aides à domicile, d'aide aux victimes de violences).

Les critères d'attribution seraient notamment la baisse de recettes propres liées à l'arrêt d'activité pendant le confinement, le surcroît de sollicitations en période de crise qui génère un surcroît de l'activité et de charges exceptionnelles, le soutien à la pérennisation ou à la création d'emplois nécessaire à la réponse.

Les effets bénéfiques transversaux sont prévisibles : pérennisation d'activités économiques, maintien et création d'emplois, prévention santé et sociale contre les risques d'explosion sociale et de chômage de masse, contribution au développement de relations familiales apaisées, reconnaissance et valorisation de la plus-value sociétale des métiers exercés dans les associations notamment des secteurs sanitaire et social fortement mobilisés depuis le début de crise et qui étaient sous-estimés.

Installer en urgence des espaces collectifs numériques dans les territoires

Alors que nombre de territoires souffrent encore de débits insuffisants, le CESER préconise d'installer en urgence des espaces collectifs bénéficiant des infrastructures de communication optimales (Internet fixe et mobile) offrant des lieux de télétravail adaptés pour les salariés et les travailleurs dont les conditions (logements...) sont peu adaptées au télétravail, notamment en milieu rural et dans les quartiers. Ils devraient par conséquent être installés dans des zones bénéficiant déjà d'un accès au très haut débit Internet, ou susceptibles d'être raccordées rapidement, par exemple dans les centres bourgs ou les ZAC.

Renforcer les territoires par des cellules de veille et conseil

D'une manière générale sur tous les territoires, il faut agir vite tant sur le plan économique que social, et pour les plus précaires. Et il faut aussi consacrer du temps pour approfondir et connaître les situations. Des dispositifs de connaissance et diagnostic partagés qui ciblent l'activité économique, les conséquences sociales, et intègrent aussi le maillage et l'efficacité des services publics, doivent être initiés entre les collectivités ayant la compétence économique (Région et EPCI), pour disposer d'une ingénierie adaptée, en lien avec les développeurs économiques, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les partenaires sociaux.

Le CESER propose qu'elles soient mises en place le plus rapidement possible, en tenant compte évidemment du calendrier d'installation de nouvelles équipes d'élus issues des élections municipales.

Soutenir le développement des réseaux d'accompagnement aux acteurs économiques

Des outils existants peuvent être mobilisés rapidement, être actionnés afin d'accompagner les entreprises de petites tailles et de proximité, y compris associatives, les plus touchées.

- S'appuyer sur des réseaux existants pour accompagner les entreprises de proximité et les dirigeants (Exemple dinamic rebond...)
- Renforcement des aides aux conseils, en augmentant notamment les budgets dédiés aux dispositifs de conseil stratégique, juridique, fiscal afin d'inciter l'entreprise à repenser son fonctionnement.
- Accompagnement des acteurs économiques, pour les salariés notamment, sur le volet formation, afin de "former plutôt que licencier".
- Accompagner les dirigeants en souffrance psychologique qui ne sont pas couverts par la médecine du travail ou d'autres systèmes en renforçant les dispositifs d'écoute, des organismes départementaux d'information et de prévention des difficultés et de soutien psychologique par exemple, CIP et APESA, association Réagir, SOS agriculture en difficultés...
- Mettre en place un chèque conseil qui leur permettrait d'accéder à du conseil privé (juridique, social, comptable et fiscal, stratégique...).

Organiser pendant l'été un « Orientibus-Tour »

- Faire circuler tous les ORIENTIBUS, dans le cadre d'un TOUR DE L'ORIENTATION, sur le maximum de territoires pendant l'été, en partenariat avec les acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).
- Renforcer les Conseils en Orientation.
- Prévoir dès la rentrée scolaire des Salons de l'Orientation (qui n'ont pas eu lieu au mois de mars comme à l'accoutumée).
- Accompagner des lycéens en difficultés à aborder l'enseignement supérieur par des actions de rattrapage et renforcer l'action des conseils en orientation (SUIO) pour les jeunes qui ne retourneront pas à l'Université.
- Décliner l'expérimentation de la Maison de l'Orientation de Cholet dans chaque département.

Adopter un schéma régional des mobilités ambitieux et adapté aux conséquences post-COVID intégrant un plan régional des mobilités actives (vélos, piétons...)

En octobre dernier, le CESER a adopté une contribution au futur schéma régional des mobilités. Il plaide dans cette dernière pour un fort développement de l'offre de transports, avec un meilleur maillage du territoire et des fréquences augmentées. Il préconise également de favoriser la multimodalité et l'accessibilité des transports. Nous attirons notamment l'attention sur les personnes à mobilité réduite.

Adopter dès à présent un schéma régional des mobilités ambitieux constitue pour le CESER un élément fort de relance régionale mais également de transformation à moyen/long terme. Ce schéma, préparé depuis de nombreux mois par le Conseil régional, devra comporter un addendum afin de tenir compte des conséquences de la crise et pour envisager des évolutions avec l'ensemble des acteurs concernés.

Reconquérir les publics, relancer les pratiques de loisirs et de tourisme

En tant qu'activités de service, sans publics (notion entendue au sens large), les secteurs culturels, artistiques, sportifs, touristiques, éducatifs et de loisirs n'existeraient pas. Que les publics soient spectateurs, pratiquants ou utilisateurs, des mesures sont indispensables pour, à la fois, leur redonner la confiance, l'envie d'assister aux événements et de se réapproprier des pratiques. Plusieurs axes pourraient alors être mis en œuvre. Ils supposent des « évolutions » mais aussi des créations de dispositifs, des concertations infrarégionales et des coordinations avec des partenariats à consolider pour agréger les moyens. Ils ne nécessitent donc pas d'effort budgétaire isolé de la Région.

Faire évoluer le e.pass jeunes

Le e.pass jeunes (culture sport) représente un formidable outil, à reconstruire en prenant en compte les urgences des secteurs. Les crédits prévus pour l'année scolaire 2019-2020 devraient être prolongés jusqu'à la fin de l'année 2020. Les moyens alloués au e.pass pourraient être amplifiés dès la rentrée de septembre 2020 et orientés sur certaines dispositions, répondant aux relances des filières et aux difficultés économiques et sociales des jeunes pour l'accès aux loisirs :

- Volet sport : soutien à la pratique en club (adhésions, licences sportives, équipements... avec une possible conditionnalité des aides) ;
- Volet culture : augmentation du plafond de dépenses pour le spectacle vivant, les sorties scolaires... ;
- Volet tourisme/voyage (à créer) : développement d'un nouveau volet 18-25 ans, à pérenniser, dans le cadre du droit au départ en vacances, favorisant le tourisme de proximité et les accueils de jeunesse ;
- Volet éducation populaire (à créer) : soutien à la pratique socioéducative en centre de loisirs et en association.

Concevoir une aide régionale concertée aux vacances de proximité, aux loisirs et aux pratiques sportives en particulier en direction des seniors

En concertation avec les collectivités infrarégionales et les différents acteurs de la société civile, une politique d'aide directe au droit aux vacances pour toutes et tous et aux loisirs devrait pouvoir être un levier majeur pour reconstruire de la confiance dans une société frappée par la récession. Une forme de pass senior pourrait être conçue et pérennisée. Cette disposition permettrait à la fois d'œuvrer en faveur du droit au départ en vacances en région (littoral et « arrière-pays ») et servirait la capacité des structures à fonctionner hors saison. Par ailleurs, des volets « sport-santé » et « culture » sont à envisager en concertation avec les filières concernées.

Concevoir un plan d'aide en direction des plus précaires et des personnels exposés pendant la crise

En parallèle du e.pass jeunes et du pass senior que la Région devra indubitablement concevoir (en lien avec les autres collectivités), au regard de son évolution démographique et de la crise, une autre mesure d'urgence apparaît en direction de catégories de la population exposées à des formes diverses de précarité ou difficultés, ou encore soumises à des tensions en la période actuelle. Elle servirait à la relance de l'activité touristique locale et de l'accès aux loisirs de proximité pour :

- les publics à faibles revenus (travailleurs précaires, chômeurs, familles - avec critère de quotient familial - ...), car la récession va induire des destructions d'emplois ;
- les aidants familiaux ;
- les soignants et les personnels exposés pendant la crise, qui ont, de surcroît, souvent un faible niveau de salaire.

Cette mesure peut avoir un caractère provisoire de relance, en fonction de critères d'évaluation différents de ceux à prévoir pour les pass.

Création d'une cellule régionale de prévention et de gestion des risques sanitaires

Dès à présent, le lancement d'une réflexion sur la création d'une cellule régionale de prévention et de gestion des risques capable d'anticiper les risques sanitaires à l'échelle régionale pour surmonter l'effet de sidération et atténuer au maximum les impacts d'une nouvelle crise sanitaire est à engager.

2.4. Les mesures liées à l'accélération de la transition environnementale

Adopter un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments

Alors que le Conseil régional est désormais porteur unique associé du Service d'accompagnement énergétique et qu'il doit adopter un plan régional d'efficacité énergétique, le CESER suggère, dans le cadre de la crise, l'adoption d'un plan ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments. Ce dernier devrait répondre à trois objectifs : la baisse de la consommation d'énergie, l'amélioration du confort des logements et la relance de l'artisanat.

Ce plan devrait s'appuyer sur une **montée en puissance des financements** à la hauteur des objectifs et des risques de frein pour le secteur que constitue la crise. Le CESER préconise en ce sens de renforcer les montants alloués à la rénovation énergétique (notamment aux Aides Régionales aux Economies d'Energie pour les Particuliers-AREEP) dans le budget régional et de mettre en place rapidement une offre de tiers-financement intégrée à un dispositif « clé en main » (accompagnement technique et financier) via la SEM Croissance verte. Cela supposera de travailler avec la place bancaire et de mobiliser les crédits de la banque européenne d'investissement.

Ce plan doit également permettre **d'accélérer la mise en œuvre du service d'accompagnement de la rénovation énergétique** et le déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique. Il s'agit d'assurer un socle commun de prestations sur tout le territoire. En complément, la Région pourrait mettre en place des structures mobiles de conseil ou permanences délocalisées pour aller au plus près du public concerné.

Le CESER préconise en outre dans ce cadre **une refonte des dispositifs afin de garantir leur efficacité et leur simplicité**. Cela passe par la garantie de l'obtention des aides avant travaux et l'expérimentation du dossier unique dans notre région.

Le dernier axe du plan pourrait être centré sur **l'accompagnement des entreprises pour le déploiement du décret tertiaire** en travaillant avec les fédérations professionnelles, et les acteurs concernés. Le CESER a enclenché une étude sur ce sujet.

Renforcer la stratégie régionale de biodiversité

Donner des moyens financiers plus importants et accélérer la mise en œuvre des différents enjeux de la Stratégie Régionale Biodiversité de manière concertée et à toutes les échelles de politiques publiques afin de préserver notre capital Nature apparaît essentiel.

Compte -tenu des enjeux stratégiques auxquels elle doit répondre, accroître le budget alloué à cette stratégie permettrait de mettre en œuvre de manière plus efficace contenus dans ce schéma :

- L'enjeu n°2 « Préserver les habitats et les espèces (faune et flore) à forte responsabilité régionale mais également la nature dite ordinaire y compris en milieu urbain » pour protéger davantage les espaces naturels pour sauvegarder la faune et la flore ;
- L'enjeu n°3 « Contribuer à une meilleure synergie des politiques publiques, notamment en matière de financements et de stratégie foncière, au profit de projets de territoire en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques mais aussi de politique agricole » en soutenant les projets intégrant la restauration et la préservation de la biodiversité, en incitant les EPCI à s'engager dans ce type d'actions (par exemple Atlas de Biodiversité Communale) ou en favorisant les modèles agricoles plus respectueux de l'environnement pour l'installation de nouveaux agriculteurs.
- L'enjeu n°4 « Promouvoir la compétitivité économique liée à la biodiversité pour développer la recherche, l'innovation et de nouveaux débouchés » : intégrer davantage les acteurs économiques dans l'action en faveur de la biodiversité dans le cadre du règlement biodiversité et entreprises et augmenter les aides en matière de projets plaçant la biodiversité comme un investissement stratégique.
- L'enjeu n°5 « promouvoir davantage le patrimoine naturel ligérien comme un atout touristique » en communiquant sur les atouts de notre région, en favorisant le tourisme vert, créateur de richesse et d'emplois, mais, en étant exemplaire en osant interdire certaines activités polluantes comme le quad, les baptêmes de l'air en hélicoptères.
- Et enfin l'enjeu n°6 « Assurer une coordination des financeurs et mettre en synergie les moyens financiers territoriaux » en coordonnant l'action des collectivités territoriales par exemple autour de l'entretien des espaces verts et sur les échanges de bonnes pratiques suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Poursuivre le renforcement des démarches d'économie circulaire

Il est important de donner des moyens plus importants et d'accélérer la mise en œuvre du plan régional économie circulaire pour développer les démarches d'écologie industrielle et territoriale, d'écoconception, de réemploi, de valorisation des déchets, en favorisant la création d'emplois dans ces domaines tout en initialisant de nouveaux comportements pour les fabricants, dans la fabrication des produits avec l'utilisation de matières premières recyclées locales.

De même, dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets, il est important de lancer un plan de communication / éducation pour sensibiliser, informer, sur les circuits courts, la consommation responsable, locale, rebondir sur les expériences vécues durant le confinement. Il convient donc de se donner les moyens pour réduire les déchets produits, en dotant le plan régional de Prévention et gestion de déchets d'un véritable budget pour sensibiliser, accompagner les actions de prévention, développer la valorisation en complément de ce qui peut être fait sur l'économie circulaire.

